



N° 2 - Avril 2019

PAYS DE CLERVAL



La chapelle de Santoche en hiver 1955 : gouache d'André Cordelier tirée d'un carnet de croquis au dessus, et le même édifice au printemps 2019 : peu de changement en une soixantaine d'années...

Hommage à Otto STREIT



Nous apprenions avec tristesse le 31 mars 2019 la disparition de M. Otto STREIT à Désandans où il avait été admis en résidence il y a quelques semaines seulement.

Avec Otto STREIT c'est l'une des figures les plus emblématiques du développement industriel de Pays-de-Clerval qui disparaît. Toute sa vie, depuis la Seconde Guerre Mondiale il a été non seulement un mécanicien puis un industriel avisé, mais avant tout un précurseur, voire même un inventeur. Autodidacte et fier de l'être, il a su, avec le peu de moyens dont il disposait au début de sa carrière, développer un outil de travail si performant qu'il réussit rapidement à intégrer le « gratin » de la sous-traitance mécanique régionale, capable de répondre aux exigences les plus pointues des donneurs d'ordres, un milieu où la perfection est exigée au quotidien. La fierté professionnelle d'Otto STREIT était d'avoir réussi avec son fils Roland à amener son groupe fort de cinq cents personnes à être un partenaire privilégié du gotha de l'industrie mondiale.

Son exigence et sa compétence professionnelle Otto STREIT les avait transposées avec succès vers une autre des passions de sa vie : la chasse. La rigueur qu'il applique à la gestion de ce loisir en Alsace, en symbiose avec la population locale, constitue une telle réussite qu'après son départ, une place de la commune qui supporte sa concession est baptisée à son nom. Sur la commune de Pays-de-Clerval, ses méthodes appliquées avec la totale participation de l'AICA locale aboutissent à faire de celle-ci l'une des mieux gérées de la région, avec une population de gibier qui n'a rien à envier aux chasses les mieux pourvues.

La commune de Pays-de-Clerval s'associe au deuil et à la tristesse de sa famille, avec la reconnaissance qui est due aux bienfaiteurs. En effet, si la commune peut s'enorgueillir d'avoir un tissu industriel aussi riche et la fiscalité qui y correspond, c'est bien grâce à l'audace et à la compétence de personnages de la trempe d'Otto STREIT.

Des 102 années de sa vie, plus de 80 se sont déroulées sur notre commune. Il faudra beaucoup plus de temps que cela pour que son souvenir ne s'efface de notre mémoire collective.

SOMMAIRE

Hommage à Otto STREIT	2
Le mot du Maire	3
Le budget - Travaux en cours	4
Les travaux en cours	5
Quelques rappels utiles	6
Vie municipale : informations diverses	7-8
Nos associations : informations diverses	9 à 11
Numéros utiles	12

Si vous désirez faire paraître des photos ou un compte rendu de votre manifestation dans le prochain bulletin, envoyez nous une ou deux photos de bonne qualité ainsi qu'un résumé de quelques lignes (word, txt ou mail).

Prochaine parution du bulletin

Début août 2019



Chers amis Clervalois, Clervaloises,

Le mois d'avril pour le poète est synonyme de printemps, de renaissance de la nature, de fleurs fraîches aux parfums enivrants, d'arrivée d'une nouvelle période estivale pleine de promesses et de projets.

Pour être plus pragmatique, avril c'est pour la mairie la date fatidique à laquelle il faut présenter compte administratif et budget; avec en supplément pour ce qui nous concerne cette année toutes les mises en place spécifiques à la création de la commune nouvelle.

Si l'exercice est particulièrement hermétique, il est néanmoins indispensable. Le compte administratif c'est une fois par an un compte rendu de sa gestion par le maire à la population. Le budget, c'est le projet de gestion pour l'année à venir.

Toute la population doit profiter de ce moment pour demander au conseil municipal et surtout au maire des comptes sur ce qui a été fait et des explications sur les projets en cours. Nous sommes là pour répondre à toutes les interrogations.

Ce mois d'avril 2019 c'est aussi la fin du grand débat instauré par le Président de la République pour essayer de répondre aux interrogations d'une grande partie du peuple français et également apporter des propositions destinées à alléger les contraintes et souvent les difficultés qui pèsent sur chacun d'entre nous et particulièrement sur les plus démunis.

Si beaucoup d'espairs reposent sur ces propositions, les vraies solutions il faudra surtout les chercher au fond de chacun d'entre nous, et particulièrement dans les attentes que nous avons de notre vie sociale avec, à l'inverse de ce que nous constatons malheureusement de nos jours, plus de soutien, plus de solidarité et plus de visions intergénérationnelles de la part de tous.

La diversité est un moteur de notre société. Ceux qui utiliseraient les différences pour dresser les Français les uns contre les autres ne commettraient pas seulement des erreurs, ce serait une atteinte à la force et à la grandeur de Notre Pays.

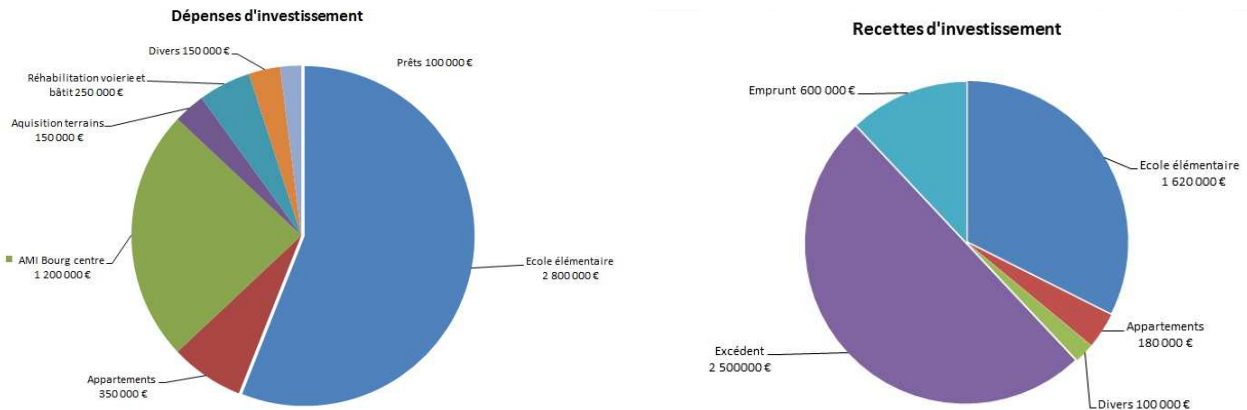
L'émotion suscitée par l'incendie de Notre Dame de Paris nous fourni l'exemple qu'il est possible d'obtenir une quasi unanimité sur les grandes causes nationales.

A quand une telle unanimité sur les questions tout aussi cruciales que sont le chômage, l'Europe, la mondialisation, la santé, la vieillesse ?...

Georges GARNIER maire de Pays-de-Clerval

Pour la commune nouvelle de Pays-de-Clerval, le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de plus de 600.000€ qui, ajouté aux excédents des années précédentes, représente un excédent total de fonctionnement de 2.200.000€. L'excédent d'investissement s'élève à 300.000€ ce qui représente un excédent disponible de 2.500.000€ qui sera affecté à l'investissement de l'année 2020.

Budget principal : excédent de fonctionnement : 500.000€



Les équilibres de trésorerie entre les recettes et les dépenses pourront être réalisés par un prêt qui a été budgété à hauteur de 600.000€, il est probable que vu l'avancée des travaux nous n'y aurons pas recours.

Ce budget d'investissement paraît particulièrement important, et il l'est. Il est malgré tout la résultante de projets à l'étude depuis plusieurs années pendant lesquelles l'investissement réalisé sur notre territoire n'a pas été fait à la hauteur de nos capacités, années de faible investissement volontaire où notre effort a été principalement axé sur une régularisation de notre situation, les choses étant faites, nous sommes de nouveau en mesure d'aller de l'avant.

Assainissement : fonctionnement équilibré.

Investissement : 600.000€ HT

Sur Chaux-lès-Clerval

Recettes : 300.000€ excédent

200.000€ subventions 30%

100.000€ prêt (5000€/an - harmonisation redevance à 2,5€/m³)

LES TRAVAUX EN COURS

Réhabilitation de 3 appartements situés au 22, rue de Verdun



Création d'un appartement T2 au rez-de-chaussée et un second identique au 1^{er} étage. Au 2^{ème} étage, création d'un appartement T1. Cette réhabilitation était prévue depuis un certain temps. Les travaux ont enfin commencé au cours du 1^{er} trimestre. La circulation est quelque peu perturbée par intermittence. Cette gêne occasionnée sera de courte durée car le gros œuvre sera terminé fin mai - début juin. L'achèvement de cette opération est planifié pour fin novembre au plus tard.



La maîtrise d'ouvrage est assurée par le cabinet clervalois ARCHI-DS, Architecte Stéphanie DUFFING

Réhabilitation école primaire

Afin de réaliser d'importants travaux de rénovation complète de ce bâtiment construit en 1953, et sans délocaliser les salles de classe sur un autre site, garantissant la sécurité de tous, 4 phases ont dû être planifiées. Ce phasage assure aux élèves et enseignants de travailler dans des conditions correctes.

Phase I, création de salles de classe provisoires : démolition complète de 3 anciens appartements sur 6 existants. Ces logements étaient situés au-dessus des préaux et dédiés à l'époque aux enseignants. Cette réalisation a démarré en octobre 2018. Ces salles sont opérationnelles depuis la reprise des vacances de février. Actuellement, elles sont occupées par les élèves de l'aile centrale.

Phase II, aile centrale : de loin la plus fastidieuse car les travaux sont très importants. Démolition des escaliers existants, découpe de dalles sur 3 niveaux. Installation d'un ascenseur permettant l'accès aux *PMR* (Personnes à mobilité Réduites). Création de nouveaux escaliers adaptés, permettant de relier les 3 niveaux. Création de WC à tous les étages. Les plans inclinés permettant l'accès aux cours de récréation seront remplacés par des escaliers.



- Rez-de-chaussée, création d'une grande salle multifonction, chaufferie bois + silos, divers locaux destinés au rangement du matériel scolaire.

- Rez-de-jardin, 3 salles de classe sont en réfection totale. Création d'un bureau pour le directeur et notamment une salle de réunion pour les enseignants. Pose d'un escalier de secours assurant l'évacuation de la salle de restauration.

- R+1, création dans les combles d'une magnifique salle de restauration de 200 m² avec vue panoramique sur la vallée du Doubs ainsi que sur le Bourg centre historique. Cette salle disposera d'une capacité de 150 élèves / services.

Achèvement mi-août au plus tard. Comme prévu, le périscolaire sera opérationnel dès la rentrée de septembre. Il permettra d'accueillir la totalité des élèves des villages scolarisés dans cet établissement.

Phase III : programmation début septembre, livraison fin décembre 2019.

- Rez-de-chaussée aile gauche. La grande salle sera dédiée à la bibliothèque, l'autre salle sera attribuée au club ados. Un local technique regroupera l'ensemble des armoires électriques.

- Rez-de-jardin, aile droite. Réfection de deux salles de classe, ainsi qu'une salle et un bureau dédiés à la psychologue scolaire.

- Réfection des préaux. Remplacement de toutes les ouvertures. L'isolation phonique sera assuré par la pose de plafonds.

Phase IV : Rez-de-jardin, aile de gauche. Réfection de trois salles de classe. Création d'un WC pour les petits.

Pour bénéficier de subventions de différents co-financeurs tels que l'Etat, la Région et le Département, le niveau *BBC* (Bâtiment Basse Consommation) doit-être atteint. Afin d'y parvenir l'ensemble des fenêtres et portes sont remplacées. Un système de ventilation double-flux et deux chaudières à granulés performants avec ballons tampons seront installés. Chaque fenêtre sera équipée de BSO (brise soleil orientable électrique). Chaque classe sera équipée d'un tableau interactif et d'une liaison internet. Eclairage Led sur l'ensemble du bâtiment. Les façades visibles depuis la rue seront peintes.

A noter que trois entreprises de la commune participent directement ou indirectement à cette réfection : SARL BLANCHOT (démolition-maçonnerie), ENTREPRISE PONS (couverture-zinguerie) et PROFIALIS (fourniture de l'ensemble des profilés de fenêtres).



QUELQUES RAPPELS UTILES...

Bruits de voisinage

« Extrait de l'arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs.

Article 7

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Article 8

- Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que les colliers anti-aboiement, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit par le Maire. »

Le texte intégral de l'arrêté est consultable en mairie.

Propreté canine

La mairie a mis en place des distributeurs de sacs au centre ville, sur le chemin de halage pour lutter contre les incivilités en matière de propreté urbaine. La propreté urbaine, c'est l'affaire de tous : ce sont les efforts de chacun, qui permettront de maintenir nos rues et nos trottoirs propres. Pour le propriétaire d'un chien, c'est avoir le réflexe "canichien" et caniveau, ou ramasser les déjections de son animal.

Pour rappel, un manque de civisme dans ce domaine peut coûter cher : une loi de 2007 règlemente et interdit les déjections canines sur la voie et les espaces publics sous peine d'une amende forfaitaire de 2ème classe, soit 35 euros...

Stationnement zone bleue

Arrêté municipal permanent n°2014 A13

Considérant l'augmentation croissante du parc automobile, la réglementation et les conditions d'occupation des voies par les véhicules en stationnement, la municipalité, afin de répondre à une nécessité d'ordre public, a mis en place, par arrêté, une réglementation de stationnement en zone bleue.

Cet arrêté est applicable du lundi 9 heures au samedi 12 heures, sauf les jours fériés et le mois d'août.

Il est interdit de laisser son véhicule en stationnement pendant une durée supérieure à 1 heure, entre 9 heures et 12 heures et entre 14 h 30 et 19 heures sur les lieux suivants :

- Parking des Terreaux (derrière la mairie)
- Rue de la Fontaine (devant l'ancien Proximarché)

Un disque de contrôle doit se trouver à l'intérieur du véhicule en stationnement, en évidence sur la face interne à proximité du pare-brise afin de faciliter le contrôle par des personnels affectés à celui-ci. Rappelons que le disque de stationnement est en vente au tabac-presse de Clerval ainsi qu'au garage CARLIN.

La municipalité fait appel au bon sens et au comportement civique de chacun afin que cette disposition soit respectée.

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts (tonte, feuilles mortes, résidus d'élagage, de débroussaillage, de désherbage...) **est interdit.**

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Vous pouvez les déposer à la déchetterie ou les utiliser en compost ou en paillage.



DEPOT SAUVAGE DE DECHETS

Ce que dit la loi

Les dépôts sauvages de déchets sont interdits par la loi et punis par l'article R. 632-1 du Code pénal d'une amende de 35 €. Selon l'article L. 541-46 du Code de l'environnement, pour une entreprise, laisser des monceaux de déchets en camionnette dans un champ ou en forêt peut coûter jusqu'à 75 000 € et jusqu'à deux ans de prison.

Merci de respecter notre environnement et notre cadre de vie.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Pierrette et Claudine vous accueillent au premier étage de la mairie de Pays-de-Clerval et vous proposent un large choix de livres, revues, bandes dessinées et documents divers...

Les thèmes proposés sont aussi divers que nombreux : actualité, science, vie quotidienne, histoire locale et régionale, art, romans, histoires vécues, récits historiques, policier, fantastique...

Les livres, albums et revues pour enfants sont également à votre disposition.

L'inscription est gratuite. La bibliothèque est ouverte le mercredi après midi (sauf jours fériés) de 14h à 18h. Fermeture du 1er au 27 août et du 19 décembre 2019 au 7 janvier 2020.

Contact : 03.81.97.87.26



MARCHE ESTIVAL

Les marchés estivaux des mercredis après-midi de juillet et août sont reconduits pour 2019. Comme les années précédentes vous y trouverez les fruits et légumes, glaces, fromages, escargots, bière, pains, charcuteries et autres délicieuses spécialités de nos producteurs locaux.

Les bijoux et objets artisanaux vous y seront également proposés.

Boissons et restauration sous chapiteau assurée par des commerçants ou à la buvette tenue par des associations du pays clervalois. **Venez nombreux et parlez en autours de vous !!**

Dates : 10, 17, 24 et 31 juillet - 7, 14, 21, 28 août

17h à 23h

Place du Gravier

Contact : mairie 03.81.97.81.80



CAMPING MUNICIPAL DES ISLES

Ouvert depuis le 1er avril le camping municipal des Isles de Pays-de-Clerval accueille les touristes de passage et les habitués du site : pêcheurs, randonneurs et amoureux de notre belle région.

Des travaux d'amélioration des conditions d'accueil et de séjour ont été réalisés ce printemps : remise aux normes des installations électriques (détériorées lors des inondations de 2018), élagage, sécurisation du site vis-à-vis des risques de noyade, pose d'une nouvelle signalétique, rédaction d'un guide d'accueil remis aux nouveaux arrivants... bref, une foule de petites actions propres à renforcer l'attractivité de notre camping.

Renseignements

Régisseur du camping : 06.75.39.50.68



COMITE DE FLEURISSEMENT

Cette année encore les bénévoles du **Comité Fleurissement Embellissement** de Pays-de-Clerval ont mis leurs talents à la réalisation des décors de Pâques. Les massifs ont été préparés en vue des plantations florales qui devraient être réalisées début mai. Tous (tes) les bénévoles seront accueillis à bras ouverts.

Contact

Jeannine TAMISIER
03.81.97.81.80



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Julie BOUTIN vous accueille les lundis et mardis à la **mairie de Pays-de-Clerval** pour vous guider, vous aider dans vos démarches administratives et recherches d'emploi, et faciliter vos relations avec les administrations (Allocations familiales, Pôle emploi, impôts, retraites, papiers d'identité, transports, santé...)

Permanence

Lundi : 9h à 12h30 et 13h à 17h

Mardi : 9h à 12h30 et 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h30 accueil téléphonique



Tél : 06.23.78.59.36

03.81.86.02.63 (siège social)

www.msapobjectifemploi.org

ou sur Facebook

DECHETTERIE PAYS-DE-CLERVAL

Horaires d'ouverture

Été : du 1er mars au 31 octobre

Lundi : 9h/12h et 13h30/18h

Mercredi : 13h30/18h

Samedi : 9h/12h et 13h30/18h

Téléphone : **03.81.93.82.99**



A.D.M.R. PAYS-DE-CLERVAL

Prochaines manifestations

- Théâtre Gratuit le **mercredi 5 juin** à 14h Salle d'Anteuil sur le thème "Prévention des risques professionnels" ouvert à tous.
- Assemblée générale ADMR du Pays de Clerval le **vendredi 28 Juin 2019** à 19h à la salle de la Mairie de Pays-de-Clerval
- Après-midi récréatif le mercredi **2 octobre 2019** à 14h à la salle de Santoche.

Contact

Association ADMR du Pays de Clerval

03.81.97.80.46 ou admrclerval@fedes25.admr.org

**VIDE GRENIER de PAYS-DE-CLERVAL**

L'association **Familles Rurales** de Pays-de-Clerval et le club **Doubs Central Handball** organisent le traditionnel vide -grenier qui aura lieu le

Dimanche 16 Juin 2019
de 7h à 19h
Place du Gravier - Pays de Clerval

Inscription des exposants **avant le 10 juin 2019**

Prix 10 euros par emplacement de 5 mètres
 (paiement à l'inscription).

Contact : Association Familles Rurales de Clerval
 29 rue Porte de Chaux - 25340 Pays-de-Clerval.
 Tél : 06.61.54.02.55 après 18h.

**FETE DE LA MUSIQUE 2019**

Samedi 6 juillet 2019
À partir de 19h30
Place du Gravier - Pays-de-Clerval

Au programme

Harmonie de Pays-de-Clerval
Orchestre du Doubs central

Buvette

**D.C.S.O. Racing**

Le DCSO Racing attaque une nouvelle saison de compétition automobile. Nous sommes présents sur les slaloms, courses de côte et rallyes se disputant dans le Nord Est. Nos objectifs restent de figurer aux avant postes de nos différentes catégories afin d'accéder aux finales nationales. Nous remercions d'ailleurs les habitants qui nous soutiennent à l'occasion des manifestations de notre association. Nous organiserons à nouveau un repas dont la date reste à définir.

Notre équipe est toujours à la recherche de partenaires susceptibles de nous aider à réaliser nos objectifs. Nous sommes ouverts à toutes propositions.

L'équipe de DCSO : Julien Schneiter, Cyril Carlin, Mickael Ott et Anthony Carlin.



LES SENTIERS DE MONTFORT

Contact Paul DERVAUX 03.84.20.41.57

Les prochaines marches

12/05/2019 - Hérimoncourt Départ 8h30 de Clerval

Renseignements : **03.81.93.85.64**

02/06/2019 - Villers-St-Martin Départ 8h30 de Clerval

Renseignements : **03.81.84.03.84**

22 et 23/06/2019 - Week-end à Ramonchamp (88)

Renseignements : **03.84.20.41.57**

07/07/2019 - Belfort Départ 8h30 de Clerval

Renseignements : **03.81.96.31.98**

**Mémoire et Patrimoine du Pays Clervalois**

Balades Clervaloises 2019



10/07 - Chaux-les-Clerval

17/07 - Patrimoine Clervalois

31/07 - Dolmen de Santoche

21/08 - La Motte féodale de Rang

28/08 - Le hameau de Seneuil

Renseignements et inscriptions

06.72.97.63.40 / mppc.clerval@orange.fr

Mémoire et Patrimoine du Pays Clervalois

La **CAVE de la VILLE-HAUTE** sera ouverte à la visite en juillet et août, les mercredis après midi de 14h à 18h. Vous pourrez y découvrir plusieurs expositions sur la **fonderie de Clerval (19°)**, l'atelier de faïencerie du 17^e siècle, la **cave vigneronne et familiale**, les **vieux outils** et, cette année, la reconstitution d'une **épicerie-bistrot ancienne**.

Renseignements et contact

06.72.97.63.40 ou **03.81.97.12.39**

mppc.clerval@orange.fr

clerval-autrement.monsite-orange.fr

F.C CLERVAL-ANTEUIL

Le **FC Clerval-Anteuil** vous informe de quelques dates à retenir pour juin/juillet 2019 :

21/06/2019 : Assemblée Générale 17h45 salle du foot à Anteuil.

13/07/2019 : 12h Cuisse de bœuf à Anteuil

28/07/2019 : Tournoi (ouvert à tous) sur la pelouse d'Anteuil

Contact mail : clerval-anteuil.fc@lbfc-foot.fr

Du côté de CHAUX-LES-CLERVAL



Les travaux de réfection du vieux mur en pierres sèches situé derrière l'abri bus de la D36 ont débutés le samedi 13 avril dernier. Les membres de l'association locale « **Les Calcelois** » aidés par des bénévoles de l'association « **Mémoire et Patrimoine du Pays Clervalois** » ont entrepris la reconstruction de cet ancien mur complètement écroulé et envahi par les ronces, épines noires et autres arbustes. Après le débroussaillage, le démontage du mur (avec l'aide d'un tractopelle) et le tri des pierres, il s'est avéré malheureusement que ces pierres ne pouvaient pas être récupérées pour monter le nouveau mur car elles se délitaient (suite aux gels successifs).



Les prochaines étapes ont été d'aplanir le terrain, d'y creuser une tranchée de fondation et d'apporter sur le site les pierres nécessaires à la poursuite du chantier. Si donc vous possédez de bonnes pierres dont vous voulez vous débarrasser, n'hésitez pas à contacter l'association. Si vous souhaitez vous dégourdir les bras, rendez-vous le samedi matin, à partir de 9h vers l'abribus de Chaux-lès-Clerval.

LES CALCELOIS

Programme des activités printemps/été 2019

- **Les samedis matin : réfection du mur en pierres sèches** vers l'abribus (voir ci-dessus)
- **05/05/2019 : Marche printanière + pique-nique :**
« La Source de la Soye ».
- **09/05/2019 : Assemblée Générale des Calcelois**
- **02/06/2019 : Concours de pêche**
- **07/07/2019 : Cuisse de bœuf traditionnelle.**

Contact : cominfo.clerval@laposte.net



CONCOURS de PECHE

La **Société de Pêche de Pays-de-Clerval** et environs organise son concours de pêche le

Dimanche 2 Juin 2019

de 8h à 11h30

Rendez-vous pour les inscriptions 6h30

Place du Gravier - Pays-de-Clerval

Ancien local des pompiers

Concours amical - Classement séparé pour les jeunes

ENEZ NOMBREUX

Contact : **06.78.02.36.68**



POMPIERS : Depuis une ligne fixe : **18**

Depuis un mobile : **112**

GENDARMERIE PAYS DE CLERVAL

Tél : 03.81.31.14.05 / Urgences : **17**

Permanences : le vendredi de 8h à 12h

Médecins

Dr FRANCOIS : 03.81.93.83.43

Dr LACOSTE : 03.81.97.81.37

En dehors des horaires d'ouverture composer le **3966**

Urgences médicales : **15**

Infirmiers (ères)

Cabinet COLBEAU-HOUILLON : 03.81.93.80.89

Cabinet VERDOT-MISTELET-RACLE :
03.81.97.80.02

Cabinet PELLETIER : 03.81.95.27.04

Pharmacie JACQUES

Tél : 03.81.97.81.83

Ouverture au public :

Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 19h

Samedi : 9h à 12h

Pharmacie de garde : composer le **3237**
ou rendez vous sur le site **3237.fr**

Kinésithérapeute

Cabinet HOUSER : 03.81.98.64.55

Ambulance

TATTU Emmanuel : 03.81.97.81.64

ENEDIS électricité urgence dépannage

09.72.67.50.25

SNCF Urgence accidents - incidents

Tél : 3117 SMS 31 177

TADOU Transport à la demande

www.doubscentral.org ou 03.81.84.79.35

Mairie de Pays de Clerval

Tél : 03.81.97.81.80

E-mail : mairie@clerval.fr

Matin : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h30 / 12h

Après-midi : lundi, jeudi : 14h30 à 17h

Communauté de communes C.C.2.V.V

11 Rue de la Fontaine 25340 Pays de Clerval

Tél : 03.81.97.85.10 / E-mail : contact@cc2vv.fr

Ouverture au public :

Matin : Lundi à vendredi de 9h à 12h

Après-midi : Mardi, mercredi de 13h30 à 17h

Vendredi de 13h30 à 16h30

Agence Postale

Tél : 36 31 (numéro non surtaxé)

Ouverture au public :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h

Mardi : 8h30 à 11h15

Samedi : 8h45 à 12h

Trésorerie (L'Isle-sur-le-Doubs)

Tél : 03.81.92.70.66

Mail : t025040@dgfip.finances.gouv.fr

Ouverture au public :

Lundi au jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h

Vendredi : 8h30 à 11h30

La SAUR

Point accueil : 03.70.48.80.00

Urgences techniques : 03.70.48.80.09

Bibliothèque municipale

1er étage de la mairie : 03.81.97.87.26

Ouverture au public : Mercredi de 14h à 18h

Déchetterie Tél : 03.81.93.82.99

Eté (du 1er mars au 31 octobre)

Lundi et samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h

Mercredi : 13h30 à 18h